



Février et Mars 2018

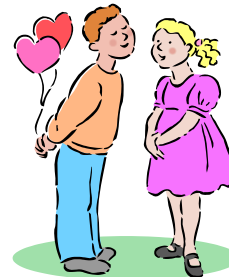
# Les Petites Nouvelles



Merci de prendre quelques minutes de votre temps pour lire les nouvelles mensuelles.

## CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

La prochaine réunion aura lieu le **mercredi 14 mars**. Cette séance est publique. Vous êtes les bienvenus.



## SEMAINE DU PERSONNEL DE L'ÉCOLE

À l'école primaire de Saint-Sauveur, nous avons choisi la semaine du 12 février, pour souligner le travail accompli par tout le personnel de l'école.

C'est l'occasion de prendre le temps avec votre enfant de trouver une façon simple de dire merci aux gens qu'il aime à l'école. Un petit mot, un bricolage, un sourire, un merci sont des gestes efficaces qui font toujours plaisir.

## SITE INTERNET

Notre site internet est régulièrement mis à jour. Nous vous invitons à le consulter, vous y trouverez plusieurs informations. [www.ecoleprimairesaintsauveur.com](http://www.ecoleprimairesaintsauveur.com)

## DÉBARQUADÈRE

Merci **d'éviter de stationner votre voiture le long du trottoir** face à la porte numéro 2. Celui-ci est un débarcadère et doit seulement être utilisé pour faire débarquer votre enfant. C'est une question de sécurité. Vous devez utiliser le stationnement.

## REMISE DU BULLETIN

Le 2<sup>e</sup> bulletin sera disponible sur le portail Mosaik dans la semaine du 26 février. Voir la procédure ci-jointe. Si votre enfant éprouve des difficultés particulières, il est possible que son titulaire demande à vous rencontrer. La remise d'un bulletin est un événement important pour votre enfant. C'est le moment de le féliciter et de l'encourager à persévérer malgré les défis et les difficultés. Les efforts sont souvent plus importants que les résultats.

Et n'oubliez pas que « *chaque enfant a besoin d'encouragement chaque jour!* »

## PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

Le 12 février 2018, c'est la journée de la persévérance scolaire.



## LUNCHS OUBLIÉS

Pour les élèves qui oublient leur lunch, nous vous informons qu'il est possible qu'ils prennent un repas chaud à la cafétéria et le rembourser le lendemain. Les lunchs qui nous sont offerts par le garde-manger servent aux enfants dans le besoin. Nous vous rappelons que si vous avez un besoin de soutien pour les lunchs, n'hésitez pas à communiquer avec la direction. N'oubliez pas nous n'avons pas de micor-onde.



## Hygiéniste dentaire

L'hygiéniste dentaire sera parmi nous les 20, 21, 22 et 23 mars 2018 pour l'application d'agent de scellement pour les élèves de 2e année.

## Vendredi sans polo

Le vendredi 23 février et **exceptionnellement le jeudi 29 mars** les élèves ne sont pas obligés de porter le polo scolaire. De plus, **mercredi le 14 février**, les élèves pourront porter un chandail aux couleurs de l'amitié, blanc, rouge ou rose.

## Rappel - changement pour le départ de fin de journée

S'il y a un changement pour le départ de votre enfant, veuillez le noter à son agenda. Si c'est pour un changement qui n'était pas prévu, **veuillez le faire AVANT 11 H 00 par téléphone.**

## Identification des vêtements

Très important d'identifier tous les vêtements de votre enfant. Il y a plusieurs articles aux objets perdus.



## ACTIVE TA VIE - SORTIES

Février est consacré au volet plein air! Des vêtements chauds ainsi que des vêtements de rechange sont nécessaires. Merci aussi à tous les parents accompagnateurs qui nous aident à lacer les patins, mettre l'équipement de ski ou de raquettes! Merci à la Ville de St-Sauveur pour l'utilisation de leur patinoire. Nous sommes privilégiés! Merci à Madeleine Moisan, enseignante en éducation physique, pour le volet plein air.

- ♥ 26 janvier et 14 février : sorties ski 2<sup>e</sup> année
- ♥ 27 février : glissade sur tubes 1<sup>re</sup> année
- ♥ 2 mars : glissade sur tubes pour le préscolaire



## ASSIDUITÉ EN CLASSE

Nous comptons sur vous pour que votre enfant soit ponctuel à l'école. **L'HEURE DU DÉBUT DES CLASSES EST À 8H05, DONC SOYEZ À L'HEURE.** Lorsqu'il arrive en retard, il manque les explications du début de la journée et peut déranger le groupe qui est déjà au travail. **Des retards fréquents** sont dérangeants pour votre enfant. Merci d'y porter une attention particulière.

De plus **si votre enfant est absent vous devez nous aviser**, soit par le biais de l'agenda ou en nous téléphonant au 450-227-2660 avant 8 h 30, option 1 pour la boîte vocale 24h/24h! Il est important de nous mentionner le motif de l'absence, ex. : fièvre, mal de gorge, besoin de repos....

## JOURNÉES PÉDAGOGIQUES

Le vendredi 2 février : pédagogique : KATAG : le jeu d'épées-mousse.

Date limite d'inscription : 26 janvier 2018.

Suite à la fermeture des écoles le 11 janvier dernier, la journée pédagogique flottante du 5 février deviendra une journée de classe.

Lundi 12 mars : pédagogique : Cabane à sucre des sportifs. La feuille d'inscription sera envoyée en février.

## REÇU D'IMPÔT DU SERVICE DE GARDE

Pour les parents des enfants réguliers au SDG, vous recevrez **le reçu d'impôt** dans la filière grise au plus tard le 26 février. Pour les enfants inscrits sporadiquement, le reçu sera donné à votre enfant le 26 février au plus tard.



## SEMAINE DE RELÂCHE

L'école et le service de garde seront fermés du 5 au 9 mars 2018. Les élèves seront en congé pour la semaine de relâche. Bon congé en famille! Pensez à récupérer l'équipement de plein air de votre enfant.

## COMMANDES DE POLOS 2017-2018

Vous recevrez les informations nécessaires pour l'achat des polos pour l'an prochain au début du mois d'avril. La prise des commandes pour l'an prochain se fera le jeudi 10 mai 2018, **au gymnase du pavillon De la Vallée de 15 h à 18 h, sur rendez-vous**.

## FERMETURE D'ÉCOLE EN CAS D'INTEMPÉRIES

En cas d'annulation des cours et du transport, la journée de classe devient une journée pédagogique flottante. Cependant, le service de garde est offert aux élèves qui fréquentent régulièrement ou sporadiquement le service de garde et qui ont préalablement complété la fiche d'inscription prévue lors des journées de tempête. Voici les postes à syntoniser pour savoir si les cours seront annulés à cause du mauvais temps ou pour toute autre raison :

CKOI-FM (Montréal)	96,9 ou 98,5
CIME-FM (Ste-Adèle)	101,3 ou 103,9
CKAC-AM (Montréal)	730
CKMF-FM (Montréal)	94,3
CBF-FM (Montréal)	95,1
CFLO-FM (Mont-Laurier)	101,9 ou 104,7
CITÉ Rock détente (Montréal)	107,3
CFTM-TV	TVA - Canal 10 - LCN - Salut Bonjour
INFO 690 a.m.	
MÉTÉOMÉDIA	
CBC - Radio Canada	Radio-Canada - Canal 2
RDI	
Site Web	<a href="http://www.cslaurentides.qc.ca">www.cslaurentides.qc.ca</a>



## INSCRIPTION DES ÉLÈVES POUR 2018-2019

Veillez prendre note que vous devrez procéder à la réinscription de votre enfant pour l'année scolaire 2018-2019 via le formulaire de réinscription qui sera disponible en ligne du 12 au 28 février 2018. Les parents qui souhaitent faire une demande de choix d'école (dérogation) devront le faire à partir de ce même formulaire.

Les consignes vous seront acheminées par courriel le 7 février prochain.

Si vous avez choisi un établissement privé pour 2018-2019 et que votre enfant est accepté, il est important de nous le faire savoir également.

Vous recevrez ultérieurement des informations concernant l'inscription au service de garde. Il est tout aussi important d'avoir une approximation la plus juste possible sur le nombre d'enfants utilisateurs du service garde. Ceci est en lien avec l'engagement du personnel.

**Le calendrier scolaire 2018-2019 est maintenant disponible sur le site internet de la commission scolaire.**

## INSCRIPTION DES ÉLÈVES AU PRÉSCOLAIRE

Dans toutes les écoles primaires de la Commission scolaire des Laurentides, les inscriptions **pour la maternelle** se feront **les 13, 14 et 15 février 2018**. Vous devrez vous présenter à l'école pour compléter le dossier « inscription ». Les documents suivants sont obligatoires:

- Enfants nés au Québec: l'original du certificat de naissance (grand format)
- Enfants nés à l'extérieur du Québec: l'original du certificat de naissance, passeport (enfant + parents), preuve de citoyenneté canadienne, permis de résidence, permis de travail
- La carte d'assurance-maladie de votre enfant
- Numéro d'assurance sociale du parent (pour reçu d'impôt)
- **2 preuves de résidence** : **\*\*\*LA COMBINAISON DU BAIL ET DU PERMIS DE CONDUIRE N'EST PAS VALIDE**  
**1 choix parmi les preuves suivantes**: acte d'achat notarié, assurance habitation, compte de taxes scolaires ou municipales, bail ou déclaration assermenté de l'autorité parentale  
**Et 1 choix parmi les preuves suivantes** : permis de conduire, facture de téléphone, facture d'Hydro-Québec, facture de câble, relevé bancaire, assurance automobile

**Les heures d'inscription sont de 9h00 à 16h00 (ouvert sur l'heure du dîner).**



# FÉVRIER 2018

<u>Lundi</u> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block;">29</div>	<u>Mardi</u> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block;">30</div>	<u>Mercredi</u> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block;">31</div>	<u>Jedi</u> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block;">1</div>	<u>Vendredi</u> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block;">2</div>  <b>PÉDAGOGIQUE</b>
<i>Sem 1</i>				
<u>Lundi</u> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block;">5</div>  <b>Journée de classe</b>	<u>Mardi</u> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block;">6</div>	<u>Mercredi</u> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block;">7</div>	<u>Jedi</u> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block;">8</div>	<u>Vendredi</u> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block;">9</div>
<i>Sem 2</i>				
<u>Lundi</u> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block;">12</div>	<u>Mardi</u> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block;">13</div>	<u>Mercredi</u> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block;">14</div>	<u>Jedi</u> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block;">15</div>	<u>Vendredi</u> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block;">16</div>
<i>Semaine du personnel de l'école</i> <i>Inscriptions maternelle</i> <b>Sortie ski 2<sup>e</sup> année</b> <b>Chandail rouge, rose ou blanc</b>				
<i>Sem 1</i>				
<u>Lundi</u> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block;">19</div>	<u>Mardi</u> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block;">20</div>	<u>Mercredi</u> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block;">21</div>	<u>Jedi</u> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block;">22</div>	<u>Vendredi</u> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block;">23</div>  <b>Vendredi sans polo</b>
<i>Sem 2</i>				
<u>Lundi</u> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block;">26</div>	<u>Mardi</u> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block;">27</div>	<u>Mercredi</u> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block;">28</div>	<u>Jedi</u> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block;">1</div>	<u>Vendredi</u> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block;">2</div>
<i>Sem 1</i>				
<i>Semaine de la remise du bulletin</i>				

# M A R S 2018

<b>Lundi</b> 5	<b>Mardi</b> 6	<b>Mercredi</b> 7	<b>Jeudi</b> 8	<b>Vendredi</b> 9
Semaine de relâche				
<b>Lundi</b> 12 PÉDAGOGIQUE	<b>Mardi</b> 13	<b>Mercredi</b> 14	<b>Jeudi</b> 15	<b>Vendredi</b> 16
<i>Sem 2</i>				
<b>Lundi</b> 19	<b>Mardi</b> 20	<b>Mercredi</b> 21	<b>Jeudi</b> 22	<b>Vendredi</b> 23
Hygiéniste dentaire				
<b>Lundi</b> 26	<b>Mardi</b> 27	<b>Mercredi</b> 28	<b>Jeudi</b> 29 JEUDI SANS POLO	<b>Vendredi</b> 30 CONGÉ POUR TOUS
<i>Sem 2</i>				